

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2015**

*L'an deux mille quinze, le onze mars, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Jarnac, dûment convoqué le 03 mars 2015, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Jarnac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RABY, Maire.*

### **Etaient présents**

M. RABY, Maire, MM. GESSE, ROY, Mme MARTRON, M. DEMONT, Mme GANGLOFF, M. CHARRIER, Mmes LE TANNEUR, BENOIT, M. FORGIT, Mme CARLES, M. FEUILLET, Mmes RINALDI, CHARRIER, PILLOT, JEAN, MM. BROTIER, BRISSON, ROYER, Mmes LOLOUM, PERRIER, MM. PICAUD, GILLET

### **Absents représentés**

Mme PARENT, pouvoir à M. RABY  
M. ANCELOT, pouvoir à Mme LE TANNEUR  
M. POTTIER, pouvoir à M. GESSE  
M. BARRE, pouvoir à M. ROYER

*Mme BENOIT est nommée Secrétaire.*

## **DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR**

1. Modification du tableau des effectifs
2. Recrutement Personnel contractuel
3. Assistance technique à l'exploitation pour l'assainissement collectif
4. Délégation du service public d'eau potable – Election des membres de la Commission d'ouverture des plis
5. Travaux effectués en régie – Imputation en section Investissement – Budget Général
6. Demande subvention Carrefour des Avenues d'Ecosse et de l'Europe
7. Vente 20 Rue Gabriel Péri
8. Comptes de Gestion du Comptable – année 2014
9. Budget de la Commune – Compte Administratif 2014
10. Budget de Commune – Affectation du résultat 2014
11. Budget Annexe Service d'Alimentation en Eau potable – Compte Administratif 2014
12. Budget Annexe Service d'Alimentation en Eau potable – Affectation du résultat 2014
13. Budget Annexe Service de l'Assainissement collectif – Compte Administratif 2014
14. Budget Annexe Service de l'Assainissement collectif – Affectation du résultat 2014
15. Budget Annexe Service de la Régie de Transport public de personnes – Compte Administratif 2014
16. Budget Annexe de la Régie de Transport public de personnes – Affectation du résultat 2014
17. Budget Annexe Lotissement Saute-Ageasse – Compte Administratif 2014
18. Budget Annexe Lotissement Saute-Ageasse – Affectation du résultat 2014
19. Débat d'orientations budgétaires

### **01 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un agent peut prétendre à un avancement de grade.

Il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la création d'un Poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe

## **02 - RECRUTEMENT PERSONNEL CONTRACTUEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire face à l'absence d'agents et à un surcroît d'activité, il est nécessaire de faire appel à du personnel contractuel pour une durée maximum de 3 mois.

Il est proposé de recruter :

- 1 adjoint technique 2<sup>o</sup> classe à temps complet pour le service « Espaces Verts »

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de recruter 1 adjoint technique 2<sup>o</sup> classe à temps complet pour le service « Espaces Verts »

## **03 – ASSISTANCE TECHNIQUE A L'EXPLOITATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Département a transféré à Charente Eaux ses compétences dans le domaine de l'assistance technique en matière d'assainissement collectif.

Charente Eaux propose d'intervenir dans le cadre d'une convention pour réaliser les visites d'auto surveillance réglementaires et d'apporter une assistance pour le suivi de notre système d'assainissement.

Le forfait de cette prestation pour l'année 2015 est de 1.854,45 euros.

Parmi les services apportés, figurera deux visites courantes d'auto surveillance, réalisée le jour où le fermier effectuera ses bilans d'auto surveillance réglementaires.

Monsieur le Maire précise que l'intervention des techniciens du Service d'Assistance à l'Exploitation de Charente Eaux permettra de bénéficier d'une bonification de l'aide à la performance épuratoire versé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (bonification de 10 % ou 30 % selon la capacité de la station d'épuration), cette bonification étant inscrite dans le 10<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention dont il donne lecture (annexée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 2 contre et 4 absentions

- Accepte l'intervention de Charente Eaux comme indiqué supra,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

## **04 – DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'eau potable de la commune de Jarnac doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cette Commission est présidée par Monsieur François RABY.

Monsieur le Maire énumère les listes des titulaires et des suppléants déposées dans les conditions fixées par délibération du 02 février 2015 :

- Membres titulaires
  - o Claude CHARRIER
  - o Gérard BRISSON
  - o Jean-Noël FORGIT
  - o Jean FEUILLET
  - o Jean-Denis BARRE
  
- Membres suppléants
  - o Edith LE TANNEUR
  - o Catherine BENOIT
  - o Jean-Michel ANCELOT
  - o Guy POTTIER
  - o Jérôme ROYER

Il est procédé à l'élection des titulaires et des suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit les membres titulaires et suppléants cités ci-dessus.

<b>05 – TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE - IMPUTATION EN SECTION INVESTISSEMENT BUDGET GENERAL</b>
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations suivantes concernent des travaux qui vont être ou ont été effectués par les agents municipaux :

- Mise aux normes éclairage de secours salle jumelage - compte 2313 programme 256 fonction 04 - somme estimée à 200 €

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'imputer directement à la section d'investissement les achats des fournitures nécessaires à ces travaux, quel que soit leur montant, sur les comptes suivants :

- Mise aux normes éclairage de secours salle jumelage - compte 2313 programme 256 fonction 04

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'imputer directement à la section d'investissement les achats des fournitures nécessaires à ces travaux, quel que soit leur montant

<b>06 – DEMANDE SUBVENTION CARREFOUR DES AVENUES D'ECOSSE ET DE L'EUROPE</b>
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le projet de sécurisation du carrefour de l'Avenue d'Ecosse et de l'Avenue de l'Europe, le Cabinet d'études B.E.T.G. a été recruté pour proposer des solutions d'aménagement.

Plusieurs options ont été étudiées et le choix de l'aménagement s'est arrêté sur un giratoire. Cet aménagement nécessitant la démolition de deux bâtiments (anciennement immeuble d'habitation), le projet a été soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France qui l'a validé.

Au stade de l'avant-projet, le projet est estimé à 250.000 € TTC hors démolition et éclairage public.

Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions suivantes :

- DETR au titre de l'aménagement de Bourg
- FRIL – Région Poitou-Charentes
- Amende de police – Département de la Charente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions susmentionnées

#### **07 – VENTE 20 RUE GABRIEL PERI**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'immeuble situé 20 Rue Gabriel Péri n'est plus utilisé par la Commune.

En effet, cet immeuble nécessiterait des investissements pour l'adapter aux normes des Etablissements Recevant du Public.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DRUGEON propose d'acquérir l'immeuble au prix de 160.000 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'accepter cette offre et de signer tous les documents afférents à cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre l'immeuble situé 20 Rue Gabriel Péri à Monsieur DRUGEON au prix de 160.000 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

#### **08 – COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE – ANNEE 2014**

L'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs.

Les comptes de gestion afférents au budget principal et aux budgets annexes des services d'alimentation en eau potable, assainissement collectif, lotissement Saute Ageasse et transport public des personnes ne présentant pas d'irrégularité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de les arrêter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête les comptes de gestion du Trésorier Municipal de Jarnac tels qu'ils ont été présentés

#### **09 - BUDGET DE LA COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2014 (annexé).

La commission Finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête le Compte Administratif de l'exercice 2014 pour le budget de la Commune

#### **10 - BUDGET DE LA COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2014**

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2014 du budget de la Commune selon la proposition annexée.

La commission Finances a émis un avis favorable sur cette proposition d'affectation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Affecte le résultat 2014 du budget de la Commune selon la proposition annexée

#### **11 - BUDGET ANNEXE SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2014 pour le service d'alimentation en eau potable (annexé).

La commission finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête le compte administratif de l'exercice 2014 pour le service d'alimentation en eau potable

#### **12 - BUDGET ANNEXE SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - AFFECTATION DU RESULTAT 2014**

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2014 du budget annexe du service d'alimentation en eau potable selon la proposition annexée.

La commission Finances a émis un avis favorable sur cette proposition d'affectation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Affecte le résultat 2014 du budget annexe du service d'alimentation en eau potable selon la proposition annexée

#### **13 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2014 pour le service de l'assainissement collectif (annexé).

La commission finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête le compte administratif de l'exercice 2014 pour le service de l'assainissement collectif

#### **14 - BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AFFECTATION DU RESULTAT 2014**

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2014 du budget annexe du service de l'assainissement collectif selon la proposition annexée.

La commission Finances a émis un avis favorable sur cette proposition d'affectation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Affecte le résultat 2014 du budget annexe du service de l'assainissement collectif selon la proposition annexée

#### **15 - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES - COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2014 pour la régie de transport public de personnes (annexé).

La commission finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête le compte administratif de l'exercice 2014 pour la régie de transport public de personnes

#### **16 - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES - AFFECTATION DU RESULTAT 2014**

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2014 du budget annexe de la régie de transport public de personnes selon la proposition annexée.

La commission Finances a émis un avis favorable sur cette proposition d'affectation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Affecte le résultat 2014 du budget annexe de la régie de transport public de personnes selon la proposition annexée

#### **17 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAUTE-AGEASSE - COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Conformément à *l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales*, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le compte administratif de l'exercice 2014 pour le budget annexe du lotissement de Saute-Ageasse (annexé).

La commission finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête le compte administratif de l'exercice 2014 pour le budget annexe du lotissement de Saute-Ageasse

#### **18 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAUTE-AGEASSE - AFFECTATION DU RESULTAT 2014**

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2014 du budget annexe du lotissement de Saute-Ageasse selon la proposition annexée.

La commission Finances a émis un avis favorable sur cette proposition d'affectation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- affecte le résultat 2014 du budget annexe du lotissement de Saute-Ageasse selon la proposition annexée

#### **19 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Conformément à *l'article L.2312-1 2° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales*, un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Maire précise que la discussion sur les orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Monsieur le Maire précise que ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière, de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la Commune. Mais, par-delà ces aspects techniques, cette discussion doit être l'occasion de présenter les orientations politiques municipales et leur impact en termes de situation financière afin de garantir les équilibres financiers dans le temps.

Il procède tout d'abord à l'analyse financière de la Commune de Jarnac :

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX				2013	
DEPARTEMENT : CHARENTE		JARNAC			
Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 4 680 habitants				Budget principal seul	
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)	Ratios de structure	Moyenne de la strate
			<b>OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>		
3 831	819	1 027	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	<u>en % des produits</u>	
1 693	362	407	dont : Impôts Locaux	44,18	39,61
145	31	55	Autres impôts et taxes	3,77	5,33
722	154	192	Dotation globale de fonctionnement	18,84	18,66
3 192	682	891	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	<u>en % des charges</u>	
1 356	290	413	dont : Charges de personnel	42,49	46,36
713	152	242	Achats et charges externes	22,33	27,13
101	21	31	Charges financières	3,15	3,52
114	24	35	Contingents	3,56	3,96
124	26	56	Subventions versées	3,88	6,23
639	137	136	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R		
			<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
1 495	319	475	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	<u>en % des ressources</u>	
0	0	91	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0,00	19,22
118	25	68	Subventions reçues	7,87	14,33
64	14	39	FCTVA	4,29	8,26
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés, ...	0,00	0,00
1 753	375	487	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	<u>en % des emplois</u>	
1 173	251	375	dont : Dépenses d'équipement	66,93	76,85
536	114	76	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	30,56	15,66
0	0	0	Charges à répartir	0,00	0,05
0	0	0	Immobilisations affectées, concédées, ...	0,00	0,00
258	55	13	Besoin ou capacité de financement Résiduel de la section d'investissement = D - C		
0	0	-0	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
258	55	13	= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		
381	81	124	Résultat d'ensemble = R - E		
			<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<u>en % des prod. de fonct.</u>	
1 148	245	203	Excédent brut de fonctionnement	29,96	19,82
1 060	226	177	Capacité d'autofinancement = CAF	27,66	17,20
524	112	100	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	13,67	9,77
			<b>ENDETTEMENT</b>	<u>en % des prod. de fonct.</u>	
2 141	457	814	Encours total de la dette au 31/12/N	55,87	79,24
636	136	106	Annuité de la dette	16,61	10,37
913	195	231	<b>FONDS DE ROULEMENT</b>		

## ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

### Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations

Bases nettes imposées au profit de la commune			Taxe	Réductions de bases accordées sur délibérations		
En milliers d'Euros	En euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'Euros	En euros par habitant	Moyenne de la strate
6 250	1 335	1 279	Taxe d'habitation (y compris THLV)	0	0	69
5 868	1 254	1 108	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	0
59	13	22	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0

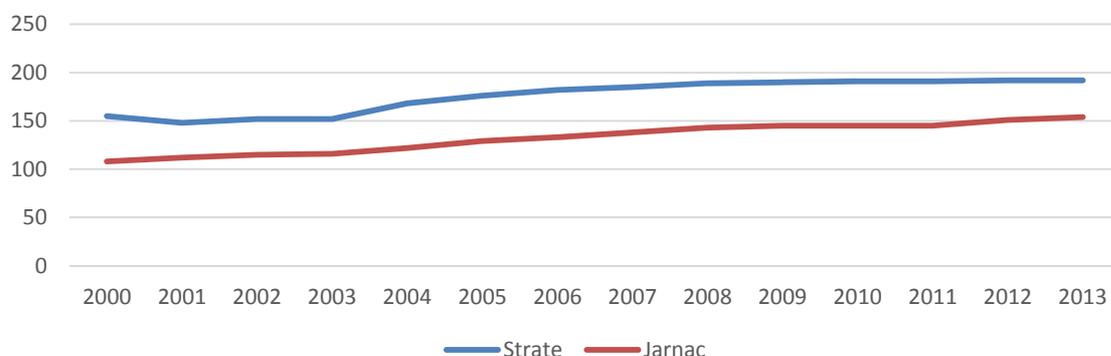
### Les taux et les produits de la fiscalité directe locale

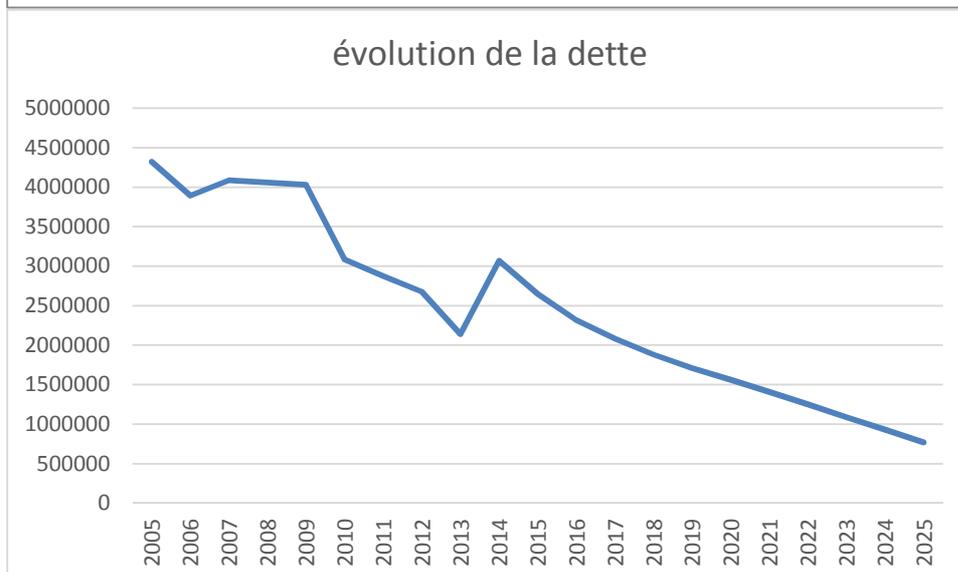
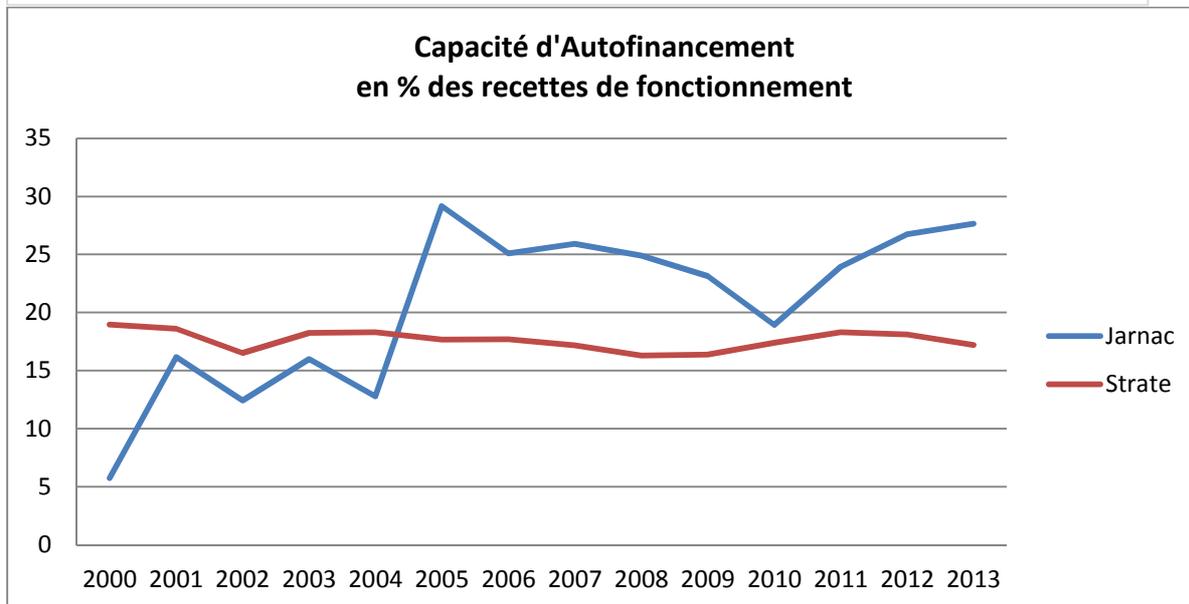
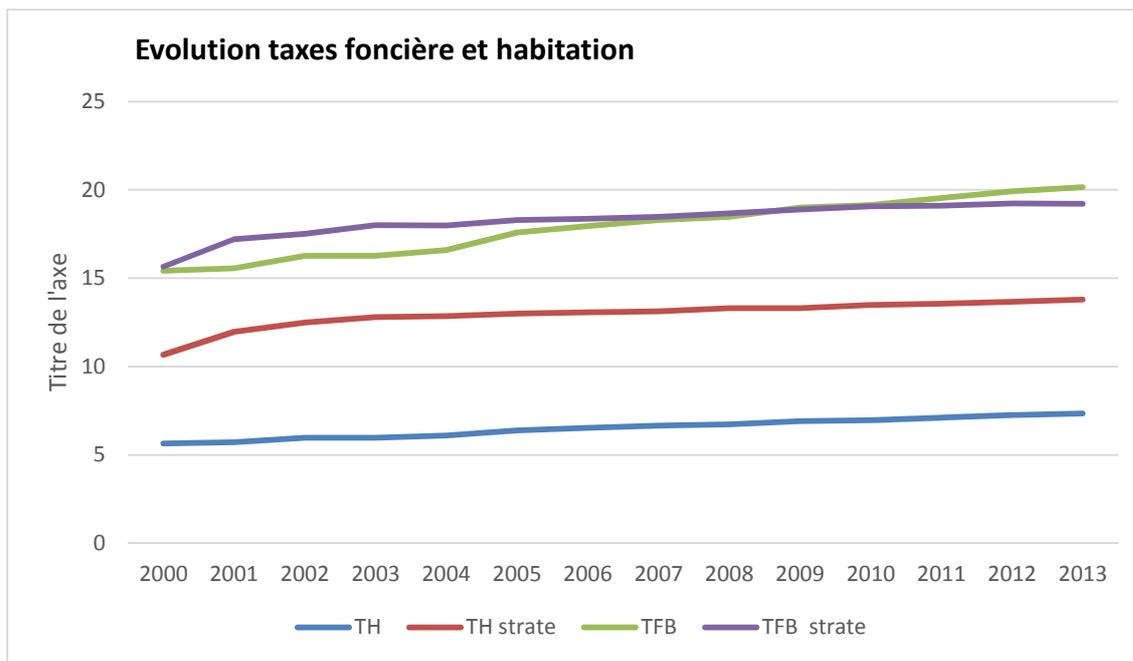
Produits des impôts locaux			Taxe	Taux voté	Taux moyen de la strate
459	98	177	Taxe d'habitation (y compris THLV)	7,34%	13,80%
1 183	253	213	Taxe foncière sur les propriétés bâties	20,16%	19,22%
27	6	11	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,33%	51,84%
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00%	0,00%
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00%	0,00%

### Les produits des impôts de répartition

Produits des impôts de répartition			Taxe		
0	0	0	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	-	-
0	0	0	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	-	-
0	0	0	Taxe sur les surfaces commerciales	-	-

**évolution de la Dotation Globale de fonctionnement  
en € par habitant**





Puis, il montre ce qui ressort de l'analyse financière pour la Commune de Jarnac :

D'une manière générale, la situation financière et fiscale de la Commune est saine et permet d'envisager les projets sereinement.

La baisse des dotations d'Etat va nous obliger à veiller à l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Les charges de fonctionnement devront être maîtrisées.

Notre capacité d'autofinancement montre la bonne santé financière de la commune et sa capacité à dégager des possibilités d'investissement.

Le niveau d'endettement (16.71% des recettes courantes de fonctionnement) satisfaisant permet d'envisager les projets structurant pour les années à venir. Il faudra cependant veiller à maintenir un niveau de plus ou moins 18% des recettes courantes de fonctionnement.

Ensuite, il présente les projets structurants

- *Les projets pluriannuels*

La maison médicale estimée à 1.500.000 €

L'aménagement des terrains de sports (extension) estimé à 850.000 €

Voirie : aménagement des entrées de la Ville estimé à 500.000 €

Voirie : continuité de l'entretien des voiries communales dans le cadre d'un marché à bons de commande

Assainissement : renouvellement des réseaux dans le cadre d'un marché à bons de commande

- *Les projets de l'année 2015*

Carrefour Avenue d'Ecosse

Carrefour Condé

Aménagement des Quais

Recherche et création de places de stationnement supplémentaire en centre-ville

Eclairage public – remplacement des lampes par des lampes basse consommation

Réserve foncière

Soutien au monde associatif : COSEC, Rénovation terrains tennis, éclairage piste d'athlétisme, rénovation énergétique Dojo

Enfin, il indique que chaque Commission a mis en place des actions nouvelles et pérennise les actions déjà engagées.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 35.**